



Matthias Vertommen

Juridique

02/238.10.14

vertommen@creamoda.be

Juridique



- De nombreuses actions sont gérées par des règles du droit. Il est cependant difficile de se focaliser quotidiennement sur son entreprise tout en suivant les règles juridiques actuelles. Creamoda offre dès lors un conseil de première ligne dans les matières juridiques suivantes :
 - Marchés publics
 - E-commerce
 - Agence commerciale
 - Contrats de location
 - Législation sur la vie privée (GDPR)
 - Propriété intellectuelle
 - ...

Si vous avez une question spécifique ou si vous êtes confronté à un sérieux litige, Creamoda peut vous mettre en contact avec des experts en la matière.

- Creamoda met à disposition des contrats types et des modèles pour différentes situations (styling, pop-upstore, agent commercial, conditions générales ...) qui en plus peuvent être adaptés à vos besoins.
- Pour tenir nos membres au courant de l'actualité juridique, nous participons à la commission juridique de la FEB et à la commission socio-juridique de l'Unizo. Les intérêts des employeurs y sont défendus et des expériences sont échangées au niveau juridique.



FAQ

- Comment puis-je faire protéger ma marque et qu'est-ce que cela coûte ?
- De quoi dois-je tenir compte lors de la rédaction de conditions générales ?
- Comment puis-je adapter un contrat type à ma situation concrète ?
- Quelles règles dois-je respecter en matière de périodes de soldes et d'attente ?
- Que dois-je faire si je souhaite organiser une mise en liquidation ?
- Un de mes clients refuse de payer sa facture. Que puis-je faire ?
- Je travaille principalement avec des organismes publics dans le cadre d'adjudications. Pouvez-vous me communiquer le taux d'intérêt en cas de paiements tardifs ?
- Puis-je demander à un agent commercial étranger d'appliquer le droit belge dans nos relations d'affaires ?
- En tant que fabricant, je suis en possession des patrons de mon client. Dois-je les remettre à mon client ?